



Belgian
Feed
Association

Protocole mesures d'hygiène

Pour la livraison des aliments alimentaires en cas d'aviare influenza

Dernière mise à jour : le 29/11/2016

Protocole des mesures d'hygiène pour la livraison des aliments alimentaires en cas d'aviaire influenza

ANNEXE 1: Mesures d'hygiène à respecter lors de la livraison d'aliments: Equipements

ANNEXE 2: Règles générales pour la livraison d'aliments aux exploitations agricoles en cas d'aviaire influenza

ANNEXE 3: Exemple d'un registre du transporteur

ANNEXE 4: Mesures spécifiques liées au cas d'AI

ANNEXE 5: Déclaration Nettoyage et désinfection

ANNEXE 6 : Liste des stations de lavage

Processus ↓	PHASE 1 (temps de paix)	PHASE 2 (menace) Mesures minimales	Mesures en plusieurs phases:		
			PHASE 3 (crise) Vert (entreprises avec volaille dehors la zone de surveillance / entreprises sans volaille dans la zone de surveillance)	Cas d'élevage de volailles contaminé en Belgique Orange (dans la zone de surveillance)	Rouge (zone de protection, zone de 3 km)

ATTENTION: Des mesures supplémentaires peuvent être d'application (cf. Annexe 2 et 4)

A. Transport des éléments principaux: matières premières, pré mélanges et additifs

Par navire / train Par camion	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque
	Pas de risque	Désinfection des pneus et des passages de roue avant d'entrer sur le terrain industriel	Désinfection des pneus et des passages de roue avant d'entrer sur le terrain industriel	Désinfection des pneus et des passages de roue avant d'entrer sur le terrain industriel	Désinfection des pneus et des passages de roue avant d'entrer sur le terrain industriel
				Ne pas permettre les véhicules venant des exploitations agricoles des zones oranges	Ne pas permettre les véhicules venant des exploitations agricoles des zones rouges
					Transport seulement permis par les corridors prescrits
Fourrage grossier/matière première venant d'une entreprise industrielle	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Transport spécialisé	Transport spécialisé permis par les corridors prescrits

B. Processus de production

Production des aliments pour animaux	Pas de risque				
--	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

C. Transport des produits finis

Entrer dans le terrain industriel	Pas de risque	Désinfection des pneus et des passages de roue	Désinfection des pneus et des passages de roue avant d'entrer sur le terrain industriel	Désinfection des pneus et des passages de roue	Désinfection des pneus et des passages de roue avant d'entrer sur le terrain industriel
--------------------------------------	---------------	--	--	--	--

Processus ↓	PHASE 1 (temps de paix)	PHASE 2 (menace) Mesures minimales	Mesures en plusieurs phases:		
			PHASE 3 (crise) Vert (entreprises avec volaille dehors la zone de surveillance / entreprises sans volaille dans la zone de surveillance)	Cas d'élevage de volailles contaminé en Belgique Orange (dans la zone de surveillance)	Rouge (zone de protection, zone de 3 km)
Remplir le vraquier En route		avant d'entrer sur le terrain industriel		avant d'entrer sur le terrain industriel	
	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque
Nettoyer les véhicules à l'extérieur sur un terrain industriel ou auprès d'un tiers reconnu (selon le protocole)	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Avant de quitter la zone orange, il faut nettoyer le véhicule à l'extérieur et le désinfecter auprès d'un nettoyage de citernes	Avant de quitter la zone rouge, il faut nettoyer le véhicule à l'extérieur et le désinfecter auprès d'un nettoyage de citernes
	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque

D. Livrer le produit fini (matières premières, prémélanges, aliments composés) à l'éleveur où il y a la présence de volailles

Entrer dans la cour	Pas de risque	Désinfection des pneus et des passages de roue avant d'entrer dans la cour	Désinfection des pneus et des passages de roue avant d'entrer dans la cour	Désinfection des pneus et des passages de roue avant d'entrer dans la cour	Désinfection des pneus et des passages de roue avant d'entrer dans la cour
Désinfectant Tuyau de déchargement	Pas de risque	Selon le protocole	Selon le protocole	Selon le protocole	Selon le protocole
	Pas de risque	Selon le protocole	Selon le protocole	Selon le protocole	Selon le protocole

Processus ↓	PHASE 1 (temps de paix)	PHASE 2 (menace) Mesures minimales	Mesures en plusieurs phases:		
			PHASE 3 (crise) Vert (entreprises avec volaille dehors la zone de surveillance / entreprises sans volaille dans la zone de surveillance)	Cas d'élevage de volailles contaminé en Belgique Orange (dans la zone de surveillance)	Rouge (zone de protection, zone de 3 km)
Sacs à poussière ¹	Pas de risque	Sac à poussière du même silo ou à usage unique	Sac à poussière du même silo ou à usage unique	Sac à poussière du même silo ou à usage unique	Sac à poussière du même silo ou à usage unique
Equipements de protection individuels ¹	Aucun (car pas de risque)	Aucun (car pas de risque)	Bottes à semelle lisse, couvre-chaussures jetables, salopettes et gants jetables	Bottes à semelle lisse, couvre-chaussures jetables, salopettes et gants jetables	Bottes à semelle lisse, couvre-chaussures jetables, salopettes et gants jetables
Entrer dans l'écurie par le chauffeur	Pas permis	Pas permis	Pas permis	Pas permis	Pas permis
Aliment de retour	Pas de risque	Pas de risque	Ne pas emporter/ramasser d'aliment de retour	Ne pas emporter/ramasser d'aliment de retour	Ne pas emporter/ramasser d'aliment de retour
Marchandise diverse	Ne pas livrer dans des abris avec animaux	Ne pas livrer dans des abris avec animaux	Ne pas livrer dans des abris avec animaux	Livrer en dehors de la cour (sur la voie publique)	Livrer en dehors de la cour (sur la voie publique), livrer dans la zone de l'extérieur à l'intérieur
Chariot élévateur et autres outils		Désinfecter avant de remettre dans le véhicule	Désinfecter avant de remettre dans le véhicule	Désinfecter avant de remettre dans le véhicule	Désinfecter avant de remettre dans le véhicule
Quitter la cour		Désinfection des pneus et des passages de roue avant de quitter la cour	Désinfection des pneus et des passages de roue avant de quitter la cour	Désinfection des pneus et des passages de roue avant de quitter la cour	Désinfection des pneus et des passages de roue avant de quitter la cour
Logistique	Pas de risque	Pas de risque	Pas de risque	Un-sur-un (1:1) livrer et après chaque livraison laver	Livrer un-sur-un possible, si après chaque livraison le véhicule est entièrement

¹ Ces matériaux doivent rester dans l'entreprise dans les containers prévus à cet effet

Processus ↓	PHASE 1 (temps de paix)	PHASE 2 (menace) Mesures minimales	Mesures en plusieurs phases:		
			PHASE 3 (crise) Vert (entreprises avec volaille dehors la zone de surveillance / entreprises sans volaille dans la zone de surveillance)	Cas d'élevage de volailles contaminé en Belgique Orange (dans la zone de surveillance)	Rouge (zone de protection, zone de 3 km)
				entièrement le véhicule auprès d'une station de nettoyage de citernes	lavé auprès d'une station de nettoyage de citernes
E. Livrer le produit fini (matières premières, prémélanges, aliments composés) au commerçant					
Par camion	Pas de risque	Désinfection des pneus et des passages de roue des camions venant des pays avec contamination avant d'entrer sur le terrain du commerçant	Désinfection des pneus et des passages de roue avant d'entrer sur le terrain du commerçant	Désinfection des pneus et des passages de roue avant d'entrer sur le terrain du commerçant	Désinfection des pneus et des passages de roue avant d'entrer sur le terrain du commerçant
F. Autre					
Permettre des animaux sur le terrain industriel d'une entreprise d'aliments composés	Permis (pas de risque)	Permis (pas de risque)	Pas permis	Pas permis	Pas permis